

Au cours de cette même année, la commission a rendu 48 avis défavorables aux propositions de l'administration (dont 2 afférents à la procédure d'enquête fiscale), soit un taux global de rejet de 4,8 % des dossiers examinés, en deçà de celui constaté au cours des années antérieures : 6,2 % en 2016, 5,4 % en 2015, 7,5 % en 2014, 8,5 % en 2013, 8,7 % en 2012, ainsi qu'à la moyenne globale observée depuis la création de la commission (6 %).

Le nombre de dossiers en stock au 31 décembre 2017 était de 219 (238 en 2016, 357 en 2015, 382 en 2014, 398 en 2013, 329 en 2012), niveau sensiblement inférieur à celui constaté les années antérieures. Le fonctionnement régulier de la commission est affecté, à la fois par cette baisse mais aussi par un approvisionnement en dossiers concentré sur les deux derniers mois de l'année (226 dossiers soit 23 %).

Ce très faible stock de départ, inférieur même au nombre de dossiers reçus au cours des deux derniers mois de l'année 2017 (219 contre 226), a nécessairement un impact sur la programmation des séances de la commission du premier trimestre 2018, un délai incompressible de deux mois et demi étant requis entre la réception d'un dossier et son inscription en séance compte tenu notamment du délai de trente jours laissé aux personnes mises en cause pour produire leurs observations. A défaut d'une vigoureuse reprise de l'approvisionnement dès le début de l'année 2018, le fonctionnement de la commission risque d'en être fortement perturbé au cours du premier semestre 2018, voire au-delà jusqu'à la fin de l'exercice.

### III - ANALYSE DES DOSSIERS EXAMINES

#### A - AFFAIRES AYANT DONNE LIEU A UN AVIS FAVORABLE <sup>(1)</sup>

##### 1 - Répartition par impôts et taxes

| 2017                         | Droits visés pénalement | Nombre d'affaires en cause | Moyenne par dossier |
|------------------------------|-------------------------|----------------------------|---------------------|
| TVA                          | 202 655 077             | 706                        | 287 046             |
| IS                           | 45 181 543              | 349                        | 129 460             |
| IR                           | 108 919 458             | 256                        | 425 466             |
| Droits d'enregistrement, ISF | 1 816 046               | 9                          | 201 782             |
| Taxes diverses               | 16 911 794              | 12                         | 1 409 316           |
|                              | 375 483 918             | 908 <sup>(1)(2)</sup>      | 413 528             |

(1) Procédure traditionnelle uniquement : hors les 36 dossiers relevant de la procédure d'enquête fiscale, lesquels concernent des présomptions de fraude portant sur des montants ne pouvant être chiffrés a priori.

(2) Nombre total d'avis favorables, étant observé qu'un même dossier peut comporter des rappels portant sur plusieurs catégories d'impôts et/ou taxes.